

13 Changement d'établissement dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves de l'enseignement primaire et secondaire changent fréquemment d'établissement. En 2012-2013, le changement d'établissement concerne 10 % des élèves de l'enseignement primaire et 17 % des élèves de l'enseignement secondaire. Ces nombreux changements d'établissement produisent, outre des difficultés d'organisation, une ségrégation des publics tout au long du parcours scolaire. Le redoublement explique en partie ces changements d'établissement. Le redoublement est en moyenne trois fois plus important pour les élèves qui changent d'établissement.

Liés en partie au libre choix de l'école par les familles, les changements d'établissement en cours de scolarité sont fréquents dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis le 1^{er} septembre 2008, des dispositions décrétales visant à limiter les changements d'école dans l'enseignement fondamental et au premier degré du secondaire sont entrées en application.

Les données analysées dans le cadre de cet indicateur concernent les changements d'établissement qui ont eu lieu entre le 15 janvier 2013 et le 15 janvier 2014. On ne tient pas compte des élèves de sixième année primaire et secondaire, à l'issue desquelles tous les élèves changent généralement d'établissement.

Pourcentages d'élèves ayant changé d'établissement en 2013-2014 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2011-2012 (fig. 13.1)

Ce chapitre porte sur les élèves ayant changé d'établissement selon qu'ils ont changé de domicile ou non¹ (on parlera alors de déménagement).

Dans l'enseignement primaire et secondaire, la part d'élèves qui changent simultanément d'école et de domicile est de l'ordre de 2,0 %.

Dans l'enseignement primaire, en moyenne, 2,4 % des élèves ont changé à la fois d'établissement et de domicile. Ils sont 7,3 % des élèves à avoir changé d'établissement sans avoir déménagé.

Dans l'enseignement secondaire, les mouvements sont plus marqués.

Au premier degré (S1 et S2), c'est parmi les élèves qui ont terminé une deuxième année complémentaire (2S) que l'on trouve la part la plus importante des élèves qui poursuivent leur scolarité en changeant d'école (35,2 %). Les élèves ayant terminé la première année du degré commun (1C) sont ceux qui en changent le moins (9 %). En moyenne, le taux de changement d'établissement au sein du premier degré² est de 17 %.

Dans le deuxième degré (S3 et S4), les taux de changement d'établissement sont relativement similaires quelle que soit la forme suivie : 19,3 % des élèves changent d'établissement, avec le taux le plus bas dans l'enseignement général (16,8 %) et le taux le plus élevé dans l'enseignement technique de transition (20,4 %).

En cinquième secondaire, 7,6 % des élèves changent d'école.

Ces changements d'établissement tout au long du parcours scolaire posent la question de l'effectivité du continuum pédagogique et de l'efficacité des orientations proposées.

Taux de redoublement³ des élèves changeant ou non d'établissement (sans changement de domicile) (fig. 13.2)

Ce chapitre présente la situation des élèves ayant changé d'établissement au sein de l'enseignement ordinaire de plein exercice sans avoir changé de domicile.

Entre deux années d'études effectuées au primaire, en moyenne 9,2 % des élèves changeant d'établissement redoublent pour 3,1 % des élèves restés dans le même établissement.

Pour les élèves terminant leur première année primaire, ces rapports atteignent respectivement 19,1 % et 4,4 %.

Dans le premier degré de l'enseignement secondaire, pour les élèves ayant terminé la 1C en 2012-2013, 41,8 % des élèves qui ont changé d'établissement redoublent contre 10,6 % des élèves qui n'ont pas changé d'établissement.

Dans le deuxième degré, on observe un rapport moyen de 3 à 1 entre les taux de redoublement des élèves selon qu'ils ont changé d'établissement ou pas.

En cinquième année de l'enseignement secondaire, le redoublement d'un élève de cinquième année générale est dix fois plus fréquent s'il change d'établissement, et cinq fois dans les autres formes.

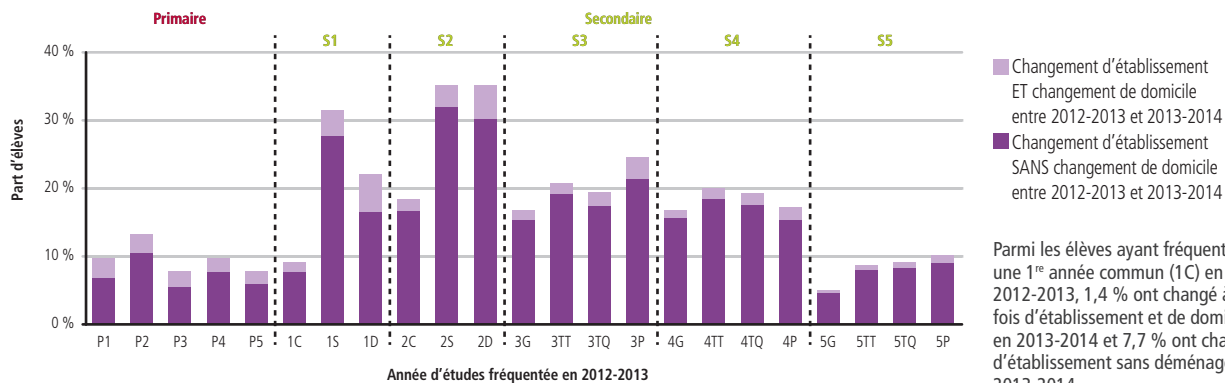
Si le redoublement n'est pas la seule cause des changements d'établissement, il semble toutefois en expliquer la plupart, particulièrement aux moments de début de cycle ou de degré (P1, S1, S3 et S5).

1 Le changement de domicile se base sur le changement de code postal du lieu de résidence de l'élève.

2 Les élèves inscrits en 2^e année dans un DOA (« degré d'orientation autonome ») en 2011-2012 et qui l'année suivante se situent dans une 3^e année n'ont pas été pris en compte dans le taux de changement. Au niveau primaire, certains établissements n'organisent que le cycle 2,5-8 ans, par exemple. Ils ont cependant été pris en compte dans le calcul de changement d'établissement.

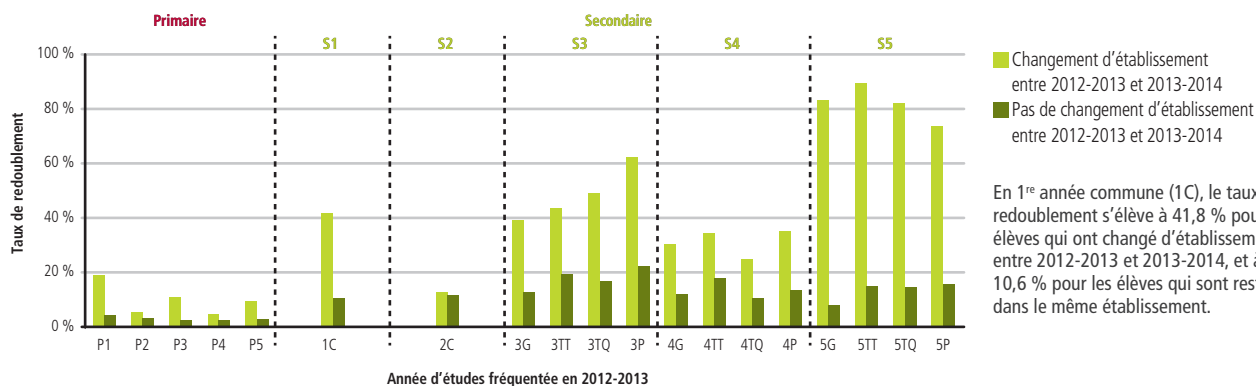
3 Ne sont pris en compte que les élèves qui effectuent pour la 2^e fois une même année d'étude.

13.1 Pourcentages d'élèves ayant changé d'établissement en 2013-2014 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2012-2013



Parmi les élèves ayant fréquenté une 1^{re} année commun (1C) en 2012-2013, 1,4 % ont changé à la fois d'établissement et de domicile en 2013-2014 et 7,7 % ont changé d'établissement sans déménager, en 2013-2014.

13.2 Taux de redoublement des élèves changeant ou non d'établissement (sans changement de domicile)



En 1^{re} année commune (1C), le taux de redoublement s'élève à 41,8 % pour les élèves qui ont changé d'établissement entre 2012-2013 et 2013-2014, et à 10,6 % pour les élèves qui sont restés dans le même établissement.

Ce graphique présente le taux de redoublement des élèves qui n'ont pas déménagé, selon qu'ils ont changé ou non d'établissement.